vinetur

La justice singapourienne confirme la révocation de Gregory Clerc de la holding Castel

La décision confirme le siège de Romy Castel au conseil d’administration, dans un conflit de gouvernance qui s’envenime au sein de l’empire familial des boissons.

mardi 6 octobre 2026



Mardi, la Haute Cour de Singapour a confirmé la révocation de Gregory Clerc de son poste d'administrateur d'IBBM, principale société holding du groupe Castel, et validé la nomination de Romy Castel au conseil d'administration de la société, selon des déclarations publiées après la décision.

La décision met un terme à plusieurs mois de conflit judiciaire au sein de l'un des plus grands groupes français de boissons détenus par des intérêts privés. Le différend oppose Clerc, directeur des opérations du groupe et ancien avocat fiscaliste de son fondateur, Pierre Castel, à Romy Castel, la fille unique du fondateur. Pierre Castel approche de son 100e anniversaire.

Dans une déclaration publiée après la décision, Romy Castel a affirmé que celle-ci confortait sa volonté de modifier la structure dirigeante du groupe. Elle a accusé Clerc d'avoir trahi la confiance de son père et indiqué vouloir contribuer à la mise en place d'une « gouvernance transparente, expérimentée et compétente ».

Elle a également critiqué ce qu'elle a décrit comme une stratégie judiciaire agressive de la part d'un dirigeant qui, selon elle, n'a pas bâti le groupe, n'y a jamais investi et n'en détient aucune action. Elle a déclaré que le contrat de Clerc prévoyait une indemnité de départ estimée à 36 millions d'euros, garantie sans condition.

La décision porte sur IBBM, ou Investment Beverage Business Management, une structure holding basée à Singapour qui se trouve au sommet de la chaîne de détention du groupe Castel. Le groupe possède d'importants intérêts dans le vin et les boissons et est également présent en Afrique et dans l'agriculture.

Romy Castel, 52 ans, est une ancienne dentiste. Dans sa déclaration, elle s'est présentée comme la gardienne légitime des valeurs et des volontés de son père. Elle a indiqué vouloir travailler en étroite collaboration dans le secteur viticole avec ses cousins Philippe Castel, directeur général de Castel Vins, et Alain Castel, directeur général adjoint de la société.

Elle a déclaré que la famille souhaitait renforcer la division vin et l'adapter à la forte baisse de la consommation en France. En Afrique, a-t-elle indiqué, le groupe prévoyait de consolider sa position dans les boissons après un récent ralentissement de cette

activité. Elle a également affirmé que le groupe voulait relancer son développement dans l'agriculture par de nouvelles acquisitions.

Le groupe doit aussi régler un dossier de régularisation fiscale que Romy Castel a dit vouloir mener à bien. Selon sa déclaration, il porte sur des arriérés d'impôts et des pénalités estimés à plusieurs centaines de millions d'euros.

La décision de justice devrait probablement intensifier un conflit familial et de gouvernance plus large plutôt que d'y mettre complètement fin. Les opposants à la position de Romy Castel ont déclaré ne pas exclure de demander au trustee qui contrôle IBBM de solliciter la dissolution de la holding et son remplacement par une nouvelle structure qui contrôlerait la chaîne des holdings situées au-dessus des activités opérationnelles.

Ses opposants ont affirmé qu'une telle démarche répondrait aux préoccupations des membres de la famille qui soutiennent Clerc. Un porte-parole de ce camp a déclaré que le groupe fonctionnait bien depuis des décennies et que ses soutiens souhaitaient préserver la stabilité. Il a ajouté qu'ils voulaient éviter ce qu'il a décrit comme le bouleversement majeur que le camp de Romy Castel chercherait à provoquer.

Le groupe Castel est depuis longtemps connu pour son contrôle familial étroit et sa faible visibilité publique. L'affaire singapourienne revêt donc une importance particulière, car le contrôle d'IBBM détermine qui peut influer sur l'orientation stratégique, la gouvernance et la planification de la succession au sein du groupe.

Si la décision de la Haute Cour tranche la question immédiate du statut de Clerc comme administrateur d'IBBM et confirme la présence de Romy Castel au conseil, les déclarations des deux camps montrent que la lutte pour l'avenir du groupe se poursuit. L'un présente désormais le jugement comme une étape vers une refonte de la gouvernance et une réorientation de la stratégie dans le vin, les boissons en Afrique et l'agriculture. L'autre laisse entendre qu'il pourrait encore chercher à obtenir des changements structurels par le biais du trust situé au-dessus d'IBBM.

Le différend intervient à un moment délicat pour le groupe. Le marché français du vin subit les effets du recul de la consommation intérieure. Dans le même temps, les activités du groupe dans les boissons en Afrique, longtemps l’un de ses principaux atouts, suscitent des interrogations quant aux moyens de leur redonner de l’élan. Le dossier fiscal non résolu accentue les pressions financières et réputationnelles qui pèsent sur une bataille de succession familiale déjà tendue.

Le jugement singapourien n’a pas tranché les autres revendications des deux camps. Il offre toutefois à Romy Castel une victoire juridique nette dans une affaire devenue centrale pour l’équilibre des pouvoirs au sein de l’une des familles du secteur des boissons les plus connues d’Europe.